

<http://www.snetap-fsu.fr/Lettre-du-collectif-langues-vivantes-du-SNETAP-au-Directeur-General.html>



# Lettre du collectif "langues vivantes" du SNETAP au Directeur Général

- Nos Actions - Les lettres du SNETAP au Ministre, à la DGER -

Date de mise en ligne : vendredi 31 mars 2017

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Monsieur le Directeur Général,

**Veillez trouver en pièce jointe, un texte appuyé par 831 collègues de l'enseignement agricole public réclamant, à l'occasion de la réécriture de la note de service concernant l'enseignement des langues vivantes au sein de notre ministère, la prise en compte des dédoublements spécifiques (à savoir dédoublement au 21<sup>e</sup> élève) comme cela était le cas dans celle de 2007. A cette occasion, nous vous sollicitons pour un échange sur le sujet.**

Cordialement,

[la lettre et les 831 signatures](#)

Lors d'une rencontre avec la [DGER](#) le 2 mars dernier, le collectif LANGUES VIVANTES du SNETAP-[FSU](#) a abordé, parmi un bon nombre de légitimes revendications, l'application de la note de service du 13 février 2007 concernant la re novation de l'enseignement des langues vivantes.

Il a rappélé à l'administration, l'importance de cette note de service qui prévoit, notamment, le doublement à partir du 21<sup>e</sup> semestre et ce sur la totalité des horaires de langues pour les classes de première et terminale générales, technologiques, et professionnelles.

Cette note de service vient de fêter ses 10 ans et semble bien avoir été oubliée de notre administration qui reconnaît son application timide et partielle faute de moyens.

Afin de l'enterrer définitivement, l'inspection et l'administration nous ont annoncé la sortie imminente d'une nouvelle note de service qui abrogerait celle de 2007.

Cette nouvelle note de service mettrait à jour les niveaux du CECRL attendus et les coefficients appliqués aux compétences et intégrerait le [CAP](#) agricole au dispositif mais « oublierait » la question des doublements et des moyens alloués !

Et pourtant... Si on se projette 10 ans en arrière, la note de service accompagnait avec cohérence, l'application du CECRL (cadre européen en commun de référence pour les langues) dans l'enseignement et l'évaluation des langues vivantes ainsi que la primauté de l'oral appliquée à tous les diplômes de l'enseignement agricole.

Nous signataires de cette pétition, demandons donc ce que la nouvelle note de service prévoit, conserve le doublement sur la totalité des horaires de langues vivantes à partir du 21<sup>e</sup> semestre parce que ce sont les conditions essentielles à la réussite de tous les élèves.